

Date de réception :

N° de dossier :

Toute demande doit nous parvenir entièrement complétée impérativement 10 jours minimum avant la date de début de chantier

Adresse de la pose sous réserve d'acceptation :

- sur places de stationnement autorisé
- sur chaussée sans stationnement autorisé (**joindre croquis d'installation**)
- autre (**joindre croquis d'installation**)

Dates de la pose : du/...../..... au/...../.....

- demande initiale
- demande de prolongation de l'AOT n°..... (**tout dépassement ou modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande**)

Demandeur agissant en tant que Entreprise Particulier

NOM : Tél :
 Prénom : Fax :
 Entreprise : Mail :
 Adresse complète : SIRET :
 Kbis joint

Entreprise effectuant la pose si différente du demandeur :

NOM : Tél :
 Adresse complète : Fax :
 Mail :
 Siret : Kbis joint

Autorisations d'urbanisme :

DP/PC/PD n° délivré(e) le/...../.....

Nature des travaux :

- Ravalement Construction Toiture
- Travaux intérieurs Travaux urgents (joindre justificatif)

Nombre de benne(s) / cabane(s) de chantier* =

* rayer la mention inutile

Nombre de places supplémentaires pour stationnement de véhicule(s) utilisées =
 (une place de stationnement = 10 m²)

MERCI DE REMPLIR LES PAGES 1 ET 2

TIERS FACTURABLE

(obligatoirement signataire du présent document)

ENTREPRISE PARTICULIER

NOM :

Tél :

Prénom :

Fax :

Entreprise :

Mail :

Adresse complète :

SIRET :

.....

Kbis joint

LE DEMANDEUR S'ENGAGE :

Je, soussigné,

- Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande ;
- M'engage à respecter les prescriptions des services administratifs ;
- M'engage à verser les droits de voirie (voir **tarifs page 4**) ;
- **Les droits de voirie seront facturés au tiers facturable ci-dessus désigné ;**
- Les droits de voirie seront dus tant que le domaine public ne sera pas en totalité libéré ;
- **ANNULATION** : pour être prise en compte, elle devra être signalée à l'aide du document prévu à cet effet (**page 3**) au plus tard **48h00 avant la date prévue** de démarrage ou de réalisation de l'opération. **Sous réserve d'acceptation**, l'annulation ne **prendra effet qu'à la date à laquelle le service voirie en aura accusé réception.**

Date :...../...../

nom et signature du particulier

ou cachet de l'entreprise :

DEMANDE D'ANNULATION
D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE

Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte
Tous les champs sont obligatoires
Toute demande d'annulation doit nous parvenir 48 heures minimum avant la date de début de chantier

Titulaire de l'autorisation :

Dénomination : Tél :
Nom et Prénom (si particulier) Fax :
Adresse complète : Mail :
.....
.....

Nature de l'occupation :

Adresse du chantier :

Adresse de la pose (si différente de celle du chantier) :

Dates de l'autorisation : du/...../..... au/...../.....

Numéro d'AOT :

Motif de l'annulation :

Date :/...../.....

Nom, signature et cachet du demandeur :

ACCUSÉ DE RÉCEPTION
SERVICE VOIRIE – MAIRIE DE TALENCE

Date de réception :

Annulation : Acceptée

Refusée

Motif de refus :

.....

.....

Date :/...../.....

Signature et cachet de la Ville de Talence :



Redevance pour occupation du domaine public à l'occasion de travaux et chantiers – à partir du 1^{er} septembre 2023

Conformément à la délibération en date du 24 avril 2023 portant sur les tarifs des droits de place et redevances d'occupation du domaine public et à l'arrêté n° 1591 du 28 juillet 2023 portant sur l'occupation temporaire du domaine public :

Echafaudages et clôtures de chantier			
pour 1 semaine uniquement et non renouvelable		7,00 €	le m ² de surface au sol
du 1 ^{er} au 3 ^{ème} mois	par mois	13,00 €	le m ² de surface au sol
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	par mois	18,00 €	le m ² de surface au sol
à partir du 6 ^{ème} mois et au-delà	par mois	32,00 €	le m ² de surface au sol
Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants			
	par semaine	50,00 €	l'unité
Bennes ou containers, baraques de chantier			
1 ^{ère} semaine		79,00 €	l'unité
2 ^{ème} semaine		114,00 €	l'unité
3 ^{ème} semaine		150,00 €	l'unité
4 ^{ème} semaine et au-delà		220,00 €	l'unité
Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention			
	par jour	36,00 €	l'unité
Minimum de perception		36,00 €	
Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre conformément au règlement d'occupation du domaine public			
Redevance additionnelle en cas de non respect de l'autorisation	par jour	70,00 €	de forfait et par unité après mise en demeure
Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	par jour	41,00 €	le m ² de surface au sol après mise en demeure

- Toute période entamée est due dans son intégralité.
- Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur.
- Toute surface sera arrondie au m² supérieur.
- L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place.
- Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale.
- Les tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal.
- Une autorisation en cours de validité peut faire l'objet d'une abrogation par la Ville en cas d'augmentation des tarifs.
- Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré.